



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 02 – du 01-10-2024

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : (en Visio) Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT,
Mohammed Amine KOUCKAR

Excusé :

Absents non excusés : Marion BONIS, Mathis LEGAY

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 16H00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 01 du 24/09/2024.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 28/09/2024 de AS DAUPHIN ; Terrain indisponible du 14/10 au 03/11. Lu et noté
- Courriel du 30/09/2024 de US VIVO 04 : Terrain de VILLENEUVE indisponible du 30/09 au 20/10. Lu et noté
- Courriel du 30/09/2024 du CA DIGNE 04 : Demande report rencontres suite à remise du label par la FFF. Lu et noté, nécessaire fait.
- Courriel du 30/09/2024 de LARAGNE Sp : Problème éducateurs U9 plateau du 05/10/2024. Lu et noté.
- Courriel du 30/09/2024 de FC MALIJAI : Problème d'effectif U9. Lu et noté.
- Courriel du 01/10/2024 de LARAGNE Sp : Accès stade coté piscine. Lu et noté.
- Courriel du 01/10/2024 de Marie de LES MEES : terrain indisponible du 08 au 13/10/2024. Lu et noté
- Courriel du 01/10/2024 de GAP Foot 05 : demande report rencontre U13 D2 poule E du 05/10/2024. Lu et noté, accord commission
- Courriel du 01/10/2024 de US VIVO 04 : demande report rencontre U13 D2 poule E du 05/10/2024. Lu et noté, accord commission

RETOUR CSR

- RAS
-

SUIVI DES COMPETITIONS

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux.

L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

CRITERIUM U13

D1

Journée 2 du 21/09/2024

Match n° 29447234, SC VINON DURANCE 1 – US MOYENNE DURANCE 1 : Absence feuille de jongles. La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi **01/10/2024** délai de rigueur. **En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**



PÔLE TECHNIQUE

D2

Poule A

Journée 1 du 14/09/2024

Match n° 29450494, AS EMBRUN 1 – L'ARGENTIERE Sp 1 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de AS EMBRUN de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 2 du 21/09/2024

Match n° 29450499, L'ARGENTIERE Sp 1 – O BRIANCON SERRE CHE 1 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 3 du 28/09/2024

Match n° 29450501, AS EMBRUN 1 – US VEYNES SERRES 1 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de AS EMBRUN de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Match n° 29450503, O BRIANCON SERRE CHE 1 – CHORGES O 1 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de O BRIANCON SERRE CHE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Poule B

Journée 1 du 14/09/2024

Match n° 29480157, GAP Foot 05 3 – CHORGES O : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 3 du 28/09/2024

Match n° 29480167, ASF TALLARD 1 – CHORGES O 2 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de ASF TALLARD de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Poule C

Journée 1 du 21/09/2024

Match n° 29464978, US MOYENNE DURANCE 2 – FC SISTERON 1 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. Reçue**

Journée 2 du 28/09/2024

Match n° 29464979, GAP Foot 05 4 – FC SISTERON 1 : Absence feuille de match. **La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**



PÔLE TECHNIQUE

Poule D

Journée 1 du 21/09/2024

Match n° 29465171, USB SEYNE LES ALPES 1 – GAP Foot 05 5 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de USB SEYNE LES ALPES de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Match n° 29465172, US MOYENNE DURANCE 3 – FC SISTERON 2 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. Reçue**

Poule E

Journée 1 du 14/09/2024

Match n° 29479894, AS SAINT ANDRE 1 – Entente USMD/USCAP : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de AS SAINT ANDRE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 2 du 21/09/2024

Match n° 29479896, GJ VIVOR 3 – AS FORCALQUIER 1 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 3 du 28/09/2024

Match n° 29479900, Entente USMD/USCAP 4 – GJ VIVOR 3 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de Entente USMD/USCAP de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Match n° 29479901, AS FORCALQUIER 1 – GJ DURANCE VERDON 3 : Absence feuille de match et de jongles. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Match n° 29479902, AS SAINT ANDRE 1 – GAP Foot 05 6 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de AS SAINT ANDRE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Poule F

Journée 2 du 21/09/2024

Match n° 29479947, EP MANOSQUE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 : Absence feuille de jongles. **La commission demande au club de EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 3 du 28/09/2024

Match n° 29479953, SC VINON DURANCE 2 – GJ BASSIN du LARGUE 1 : Absence feuille de match et de jongles. **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**



PÔLE TECHNIQUE

FESTIVAL U13

Tour de cadrage : samedi 12/10/2024 à 14h00

A GAP: GAP Foot 05 3, GAP Foot 05 4, GAP Foot 05 5, GAP Foot 05 6

A CHORGES : CHORGES O 2, AF CHAMPSAUR VALGAU 2, AS EMBRUN 1, L'ARGENTIERE Sp 2

A LA SAULCE : FC LA SAULCE 2, GAP Foot 05 2, FC SISTERON 2, FC SISTERON 3

A AIGLUN : Entente DAB 2, Entente DAB 3, US MOYENNE DURANCE 3, Entente USMD/USCAP 4

A VOLX : GJ VIVOR 2, GJ VIVOR 3, US MOYENNE DURANCE 2

A VALENSOLE : GJ DURANCE VERDON 2, GJ DURANCE VERDON 3, SC VINON DURANCE 2

Le premier de chaque plateau se qualifie pour le 1er tour prévu le 23/11/2024

CRITERIUM U11

Journée 1 du 21/09/2024 – Plateau classique

Site N°1 à Oraison : Manque les feuilles de présence. **La commission demande au club d'ORAISON SPORT de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour donner suite à donner.**

Site N°3 à Ste Tulle : Manque feuille de présence AS Forcalquier **La commission demande au club de FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur.** Absences non prévues du club de ASVG2 et Forcalquier2, **En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour donner suite à donner.**

Site N°4 à Volx : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de US VIVO 04 de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour donner suite à donner.**

Site N°7 à Embrun : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présence. **La commission demande au club de AS EMBRUN de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. Reçu.**

Site N°8 à Chorges : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présence. **La commission demande au club de CHORGES Olympique de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour donner suite à donner.**

Site N°9 à LARAGNE : Manque les feuilles de présence. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous faire parvenir les documents pour le mardi 01/10/2024 délai de rigueur. Reçu.**

Journée 2 du 28/09/2024 – Plateau classique

Site N°1 à Peyruis : Manque feuilles de présence et de plateau **La commission demande au club de l'USMD de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.** Absence prévenue du club de l'EPM3, **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**



PÔLE TECHNIQUE

Site N°2 à Dauphin : Manque feuilles de présence de l'USMD et CAD. **La commission demande au club de l'USMD et du CA DIGNE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Site N°5 à Oraison : Manque les feuilles de présence. **La commission demande au club d'ORAISON SPORT de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Site N°6 à Sisteron : Absence prévenue du club de BANON, **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N°7 à Tallard : Manque les feuilles de présence. **La commission demande au club de l'AS TALLARD de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Site N°8 à Seyne : Manque feuilles de présence (sauf BARCELO) et de plateau **La commission demande au club de SEYNE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Site N°9 à Gap : Absence prévenue du club de l'Argentière 2, **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N°10 à Briançon : Manque feuilles de présence et de plateau **La commission demande au club de l'OBSC de nous faire parvenir les documents pour le mardi 08/10/2024 délai de rigueur.**

Rappel procédure : la commission informe à nouveau les clubs de l'obligation d'utiliser FAL pour la transmission des feuilles de plateau et de présence. Un outil comme le site internet www.ilovepdf.com permet de saisir facilement les pièces demandées. Cet outil permet de fusionner plusieurs documents JPEG ou PNG (photos) en un seul document PDF. Il est demandé aux clubs de prendre une photo par feuille et d'utiliser cet outil afin de transmettre sur le logiciel FAL.

Changement et modification de certains plateaux U11 criterium (phase automne), pour donner suite à la demande du club de VINON (cf. les courriels) de ne plus être dans le même plateau que le club de l'EP Manosque.

CRITERIUM U9

Rentrée foot des U9 sur 4 sites (AFCV, L'ARGENTIERE, FORCALQUIER, MALIJAI)

Absences non prévenues du club de SEYNE LES ALPES et de l'équipe 3 de l'EP MANOSQUE. **La commission demande aux clubs de nous prévenir afin de le notifier.**

Journée 1 du 28/09/2024 Plateau classique

Site N°5 à St Tulle. Manque feuille de présence de EP Manosque. La commission demande au club de Manosque de nous faire parvenir le document pour le mardi 8/10/2024 délai de rigueur.

Site N° 6 à Château Arnoux St Auban : Manque feuilles de présences et de plateau. La commission demande au club de USMD de nous faire parvenir ses documents pour le mardi 8/10/2024 délai de rigueur.



PÔLE TECHNIQUE

Site N° 7 à GREOUX : Manque feuille de présences et de plateau. La commission demande au club de ASVG de nous faire parvenir ses documents pour le mardi 8/10/2024 délai de rigueur.

PLATEAU U7

RAS.

La séance est levée à 16H45.

**Présidente de la commission
SOPHIE CHARRUET**

**Secrétaire de séance
MICHEL PELLETIER**



PÔLE TECHNIQUE



FESTIVAL U13 2024/2025

ORGANISATION DEPARTEMENTALE

Engagements

L'engagement est gratuit et automatique pour toute équipe engagée en Critérium U13. Les ententes sont possibles mais doivent être déclarées auprès du District avant le début de la compétition.

⚽ 48 équipes engagées en critérium

Total de 48 équipes.

Qualification des joueurs

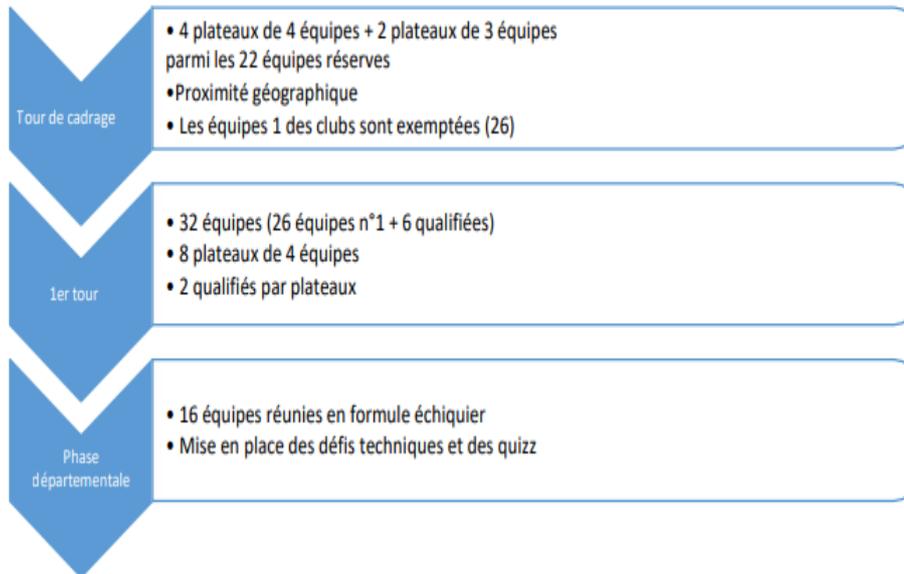
Seuls les joueurs U13, U12, ainsi que 3 joueurs U11 (article 73 des RG de la FFF) peuvent participer à la rencontre. Les joueuses U14F sont admises uniquement dans le cas de la mixité, c'est-à-dire une équipe jouant la compétition masculine.

Au niveau féminin, dans une volonté d'organisation et de promotion de la pratique féminine, les équipes pourront au niveau départemental, être composée de joueuses U14F, U13F, U12F et 3 joueuses U11F (article 73 des RG de la FFF). En revanche, ne pourront prétendre à la qualification à la phase régionale, que les équipes alignant lors de la phase départementale, des joueuses U13F, U12F et 3 joueuses U11F (article 73 des RG de la FFF).



PÔLE TECHNIQUE

Déroulement général



Tour de cadrage

Principes :

- ⚽ Zones géographiques
- ⚽ 4 plateaux de 4 équipes + 2 plateaux de 3 équipes
- ⚽ Les équipes n° 1 des clubs sont exemptées (soit 26 équipes)
- ⚽ Formule Jour de Coupe (directives FFF voir ci-dessous)

Qualification :

- ⚽ Les 1^{ers} de chaque plateau sont qualifiés.

Calendrier :

- ⚽ 12 octobre 2024

1^{er} tour

Principes :

- ⚽ 8 plateaux de 4 équipes
- ⚽ Tirage au sort intégral
- ⚽ Les équipes réserves automatiquement regroupées avec leur équipe n°1
- ⚽ Utiliser les bonnes installations pour la désignation des plateaux.
- ⚽ Formule Jour de Coupe (Directives FFF) Feuille ci-dessous

Qualification :

- ⚽ 2 qualifiés pour la phase départementale par plateau.

Calendrier :

- ⚽ 23 novembre 2024



PÔLE TECHNIQUE

Phase départementale

Principes :

- ⚽ 16 équipes
- ⚽ Possibilité d'avoir 2 équipes représentantes par club maximum.
- ⚽ Mise en place de la procédure fédérale
- ⚽ Formule échiquier et introduction des défis techniques et quizz.

Calendrier :

- ⚽ 5 avril 2024 à lieu à déterminer

Une réunion en visio précèdera l'évènement au minimum 1 mois avant, afin d'informer les éducateurs et responsables de clubs des modalités (organisation, épreuves, qualification, ...) de l'épreuve. Cette présence est obligatoire. Toute absence sera sanctionnée par une amende définie dans les dispositions financières en vigueur.

Féminines

Pour les féminines, le programme est le même. Toutefois, selon le nombre d'équipes recensées, la commission se réserve le droit de proposer des rencontres non qualificatives pour faire jouer lors des tours de cadrage et du tour 1.



PÔLE TECHNIQUE



ORGANISATION DU PLATEAU JOUR DE COUPE Tour de cadrage et 1^{er} Tour

Principes

Les 4 équipes se rencontrent selon le tableau fourni ci-dessous.

Avant chaque rencontre une épreuve de shoot-out doit être mise en place. Tous les joueurs doivent tirer au moins 1 fois (4 tireurs minimum par match). L'ordre des tireurs est précisé en amont dans la fiche dédiée.

Lors de la 1^{ère} rencontre, en cas de match nul, pour le déroulé du plateau, le vainqueur de l'épreuve shoot-out est désigné comme vainqueur du match 1 ou 2, sans bénéficier des points du match gagné.

Déroulement du plateau

<i>Formule</i>	<i>En cas d'absence d'une équipe</i>
3 x 20 minutes	3 x 30 minutes (2x30' par équipe)
M1 : A contre B / M2 : C contre D	A contre B
Vainqueur M1 x Perdant M2 Vainqueur M2 x Perdant M1	B contre C
Vainqueur M1 x Vainqueur M2 Perdant M1 x Perdant M2	A contre C

Le tirage au sort des attributions des lettres doit être fait avant le début du plateau en présence des 4 éducateurs référents des équipes. Chaque éducateur tire un papier.

Gestion administrative

La FMI n'est pas applicable. Des feuilles de match papier sont à réaliser (1 seule – format fourni par le district). Celle-ci ainsi que les licences des joueurs.ses doivent être contrôlées par les éducateurs responsables des équipes adverses (utilisation du listing tiré de footclubs avec photo des licenciés et/ou l'application Footballcompagnon).

Descriptif de shoot-out

ORGANISATION DES 1 C 1 AVEC LES GARDIENS

- > Départ à 26 m du but - 6" pour tirer au but,
- > Si le ballon est remis en jeu par le poteau, la barre ou le gardien, possibilité de retirer dans la limite des 6".
- > Utiliser les deux buts. Départ simultané sur chacun des buts.
- > Faire passer tout le monde au moins une fois sur l'ensemble du rassemblement,
- > 4 joueurs par équipe participent,
- > En cas d'égalité à la fin de la série un 5^e joueur s'avance...





PÔLE TECHNIQUE

Décompte des points et qualification

Lors du plateau, le décompte des rencontres sera réalisé par la commission comme suit pour établir un classement :

- ➔ Victoire = 3 points
- ➔ Nul = 1 point
- ➔ Défaite = 0 point

En cas d'égalité de points entre 2 équipes au classement, le vainqueur de l'épreuve du shoot-out lors de leur rencontre fera foi et permettra de le classer devant au classement.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes au classement, le cumul des épreuves shoot-out remportées entre ces équipes fera foi. Si l'égalité est toujours présente, alors le départage sera fait par la différence de buts général, puis par la meilleure attaque.

Rappel des lois du jeu

LOIS DU JEU – LES POINTS CLÉS

TERRAIN - BUTS - BALLONS	Voir espace de jeu Buts : 6 m x 2,10 m avec filets. (cf. annexe) - Ballon taille 4
NOMBRE DE JOUEURS	8 joueurs (7 + 1 GB). Nombre de remplaçants 0 à 4 - minimum 6 joueurs Chaque joueur doit démarrer 1 période 3 U11 autorisées par équipe. Pas de sous classement pour la pratique féminine 😊 Possibilité de rencontres spécifiques féminine avec moins de 8 joueuses
ÉQUIPEMENTS	Maillots dans le short Chaussettes relevées en dessous des genoux Protège-tibias obligatoires « Tip top » doivent être placés sous les chaussettes
TEMPS DE JEU	2 rencontres de 2 x 15' ou 3 rencontres de 20' (60 minutes maxi de rencontre par journée). Temps de jeu/joueur : mini 50% tendre vers 75%
COUP D'ENVOI	Interdit de marquer directement sur l'engagement Adversaires à 6 m

LOIS DU JEU – LES POINTS CLÉS

PRISE DE BALLE À LA MAIN DU GARDIEN SUR PASSE EN RETRAIT VOLONTAIRE D'UN PARTENAIRE	Interdit. Sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 m Mur autorisé à 6 m
RELANCE DU GARDIEN	Pas de frappe de volée, ou de ½ volée Sinon CF indirect ramené perpendiculaire à la ligne des 13 m
COUP DE PIED DE BUT	À plus ou moins 1 m à droite ou à gauche du point de réparation Le ballon doit sortir de la surface pour que la remise en jeu soit valable. Tendre vers 100% des coups de pied de but joués par les gardiens (apprentissage)
TOUCHE	À la main
COUPS FRANCS	Directs ou indirects (règles du football à 11) - mur à 6 m
COUP DE PIED DE COIN	Au point de corner
COUP DE PIED DE RÉPARATION	À 9 m

Cas des sanctions disciplinaires

Cas d'un joueur suspendu :

Lorsqu'un joueur est suspendu, il est suspendu pour le plateau entier 3 à 4 rencontres (soit 60 minutes de jeu). En cas d'infraction constatée, les rencontres seront données perdues à l'équipe fautive et le dossier sera transmis à la commission compétente.

Cas d'un joueur exclu pendant le plateau :

Lorsqu'un joueur est exclu lors d'une rencontre, il est suspendu automatiquement pour les autres rencontres suivantes du plateau. En revanche, à l'exception du match comprenant l'exclusion, l'équipe du joueur peut aligner un 8^{ème} joueur pour être complet. Elle sera privée d'un remplacement. Si elle n'est que 8, elle devra jouer en infériorité numérique.
Son dossier sera étudiée par la commission de discipline après le plateau.